FONDE EN 1891

LE NUMERO 15 CENTIMES

L'Egalité

Edition du "REVEIL DU NORD"

Bureaux : 12, Rue du Curé, ROUBAIX et, Place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

Samedi 10 Janvier 1925

LE NUMERO 15 CENTIMES

OPINIONS SPORTIVES

Clubs sportifs et cercles féminins

Nous avons déjà parlé à nos lectrices et à nos lecteurs du sport féminin en France. Il convient de l'encourager à condition de ne point le faire dévier. Les femmes doivent faire de l'éducation physique et du sport pour leur plaisir, pour leur santé. Elles n'ont pas à se produire comme des artistes en tournée, dans la seule intention d'épater la galerie et de montrer leurs grâces académiques.

Il y a des clubs sportifs féminins pour toutes les classes sociales. Certains recrutent leur clientèle parmi les jeunes filles de la bourgeoisie moyenne, d'autres parmi la jeunesse qui travaille : employés, fonctionnaires et ouvrières. Et l'on voit tout de suite l'importance sociale de ces clubs sportifs.

En effet, les jeunes filles des villes sont trop souvent livrées aux plaisirs fades du dimanche et du samedi après-midi. Elles vont se promener, elles musent devant les magasins, elles vont au dancing, au cinéma, elles sont en butte aux taquineries éternelles des hommes. Ou bien, lorsqu'elles sont lasses des balades en famille, elles restent chez elles, font le ménage, cousent, brodent ou lisent. On s'étonne ensuite que le fard recouvre de petites joues pâles et que la santé faiblisse de bonne heure.

Un club féminin et sportif, voilà la bonne dérivation, le bain de grand air et de joie physique. Je ne répéterai jamais assez que la femme, jusqu'à la maternité, se doit de faire travailler son corps, de l'assouplir par la culture physique et les jeux. Les Américains, les Anglais, les Allemands, les Scandinaves ont multiplié les foyers féminins — grands cercles d'apaisement et de distractions honnêtes. En France, à part deux ou trois tentatives et le très noble effort de la Société des Foyers de l'Union Franco-Américaine qui a créé des foyers civils sur l'exemple de ses remarquables Foyers du Soldat, il n'existe aucune organisation stable en faveur de la femme, vassale de l'homme à tant d'égards législatifs ou sociaux !

Certains clubs sportifs féminins ont compris la véritable grandeur de leur tâche. L'un d'eux ne se contente pas d'organiser des séances d'entraînement de culture physique, et de sports (barette, football, hockey, course à pied). Il a créé un petit cercle où se retrouvent les membres, après-dîner, pour lire, papoter ou se distraire au piano. Il organise des sorties, des visites aux monuments, des conférences. Bref, une activité récréative, intellectuelle et sportive, voilà ce qui caractérise ce club sportif.

Quelle initiative intelligente. Et comme *je voudrais que de tous côtés, les clubs* cercles féminins se développassent. A une époque où les conditions de la vie obligent tant de femmes à se débrouiller de bonne heure, à travailler pour vivre et si souvent, hélas, attirent les cerveaux légers vers le luxe facile et immoral, comme il est précieux qu'on songe à occuper utilement, *sainement, les loisirs nécessaires. Un club* de sports, qui soit une vraie famille, pour la jeune fille française, où l'esprit n'aurait pas à souffrir de l'éducation du corps, voilà ce que je souhaite à chaque ville du beau pays de France.

Nelly WARBLING.

Quand l'amour s'en mêle

Elfrida Norsten est une délicieuse blonde de vingt printemps. Elle habite avec son oncle Waldemar un castel sur la côte de Provence.

Son voisin, Raymond de Faligny, dernier descendant d'une famille qui fut toujours l'ennemie des Norsten, continue la tradition ancestrale et déteste de tout cœur ses voisins.

Sa sœur, une nuit fut assassinée, il en accuse ses voisins, heureux de nuire à la jolie fille qu'il déteste.

Mais il a compté sans l'amour qui, insensiblement l'amène à voir sa voisine de toute autre façon.

Nos lecteurs connaîtront les suites d'une idylle commencée si tragiquement en lisant le roman de Delly « Le Roi de Kidji » dont nous commencerons demain, dimanche, la publication.

Pour l'achèvement complet de la reconstitution

Paris, 9. — Le Comité de vigilance des régions dévastées, a réuni aujourd'hui une assemblée générale, sous la présidence de M. Georges Baillet.

Cette assemblée a émis le vœu : 1° Qu'aucune modification ne soit apportée à la loi de 1919 ; 2° Que l'article 54 de la loi de décembre 1924 qui lèse gravement l'intérêt des sinistrés, soit abrogé dans le plus bref délai ; 3° Qu'en vue d'assurer l'exécution intégrale de la loi de dommages de guerre, tout particulièrement du titre, du paiement, le gouvernement et le parlement s'entendent pour mettre au point toutes dispositions susceptibles de permettre l'achèvement rapide et complet de la reconstitution.

M. Caillaux à Lille

On nous communique :

« La section lilloise de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen fait connaître que, sous ses auspices, M. Joseph Caillaux, ancien président du Conseil, prendra la parole, dimanche 1er mars, à Lille.

» Aux manifestations organisées à l'occasion de sa venue, la Ligue des Droits de l'Homme convoque, dès maintenant, tout ce que Lille et la région comptent de républicains ardents, de démocrates d'attaque.

» Elle insiste près des groupements d'avant-garde pour qu'ils n'organisent rien le dimanche 1er mars. Ainsi, la venue de M. Caillaux à Lille sera l'occasion d'une démonstration grandiose : 1° Contre une réaction criminelle et aveugle ; 2° Pour une politique de réformes hardies de Paix et de Justice ».

Mardi : RENTRÉE DU PARLEMENT

Un important ordre du jour à examiner au cours de la session qui va s'ouvrir ::: || L'innovation à la Chambre des Députés : L'élection du Président au scrutin public

Paris, 9. — C'est mardi prochain 13 janvier que s'ouvre la session ordinaire du *Parlement pour 1925*

Au Sénat, la séance, présidée par le doyen d'âge, ne sera prise vraisemblablement que par la fixation de l'ordre du jour des travaux de la Haute-Assemblée et par la désignation du jour où aura lieu l'élection au scrutin secret du président définitif.

A la Chambre, il sera procédé le jour même de la rentrée, sous la présidence du doyen d'âge, le professeur Pinard, à l'élection du scrutin public du président définitif. Jusqu'à présent, aucune candidature n'a été opposée à celle du président sortant, M. Painlevé. Ensuite aura lieu, au scrutin secret, l'élection des vice-présidents, des secrétaires et des questeurs.

Parlant de l'élection du Président de la Chambre au scrutin public, on fait ressortir que le lendemain du vote, l' « Officiel » publiera, outre les noms des députés qui auront pris part au vote, les noms de ceux dont on n'aura pu déchiffrer la signature et ceux-là paraîtront dans l' « Officiel » sous la rubrique « illisible ».

Budget des dépenses, Budget des recettes

Le lendemain ou au plus tard le surlendemain, la Chambre réglera son ordre du jour. La première tâche qui s'imposera à l'assemblée sera de déterminer l'examen du budget des dépenses. On se souvient, en effet, qu'en l'absence du Président du Conseil, le budget des affaires étrangères n'a pu venir en discussion à la fin de l'an dernier. L'état de santé de M. Herriot laisse croire que cette discussion — qui sera assez longue — pourra être entamée au début de la session.

La Chambre aura ensuite à discuter le budget des recettes et à envisager l'équilibre budgétaire.

On sait que l'examen de plusieurs innovations fiscales incluses dans le budget des recettes provoquera de longs débats.

Un échéance de 22 milliards en 1925

La question de la trésorerie donnera lieu aussi à une ample discussion. On sait que l'année 1925 est marquée, surtout d'avril à *novembre, par l'échéance de bons du Trésor* de diverses catégories dont le montant total s'élève à vingt-deux milliards.

Cette éventualité a fait déjà l'objet de plusieurs conférences du ministre avec la Commission des Finances. Le ministre, au cours de ces entretiens, a annoncé sa résolution de présenter dans les premiers mois de l'année un *projet de loi tendant à fournir les* moyens de faire face à cette énorme échéance.

Comment elle serait couverte

Il s'agit d'émettre un emprunt offrant au crédit public trois types de titres, dont les uns avec lots et intérêt réduit, les autres sans lots avec intérêt naturellement plus élevé, d'autres, enfin, bénéficiant de larges exemptions fiscales. Les souscripteurs auraient le choix entre ces trois types.

Cette question viendra se greffer directement sur la discussion du budget, soit à la suite de ce dernier à titre complémentaire.

Crédits provisoires

Le Sénat devant ensuite examiner le budget de 1925, c'est faire preuve d'optimisme que d'espérer que le Parlement en aura terminé avec la loi de finances avant Pâques.

Des douzièmes n'ayant été adoptés que pour janvier et février, le gouvernement sera donc amené à réclamer du Parlement le vote de crédits provisoires tout au moins pour mars et avril.

Scrutin d'Arrondissement

D'après un journal parisien — nous enregistrons cette éventualité sous toutes réserves — ceux des socialistes restés en majorité favorables à la représentation proportionnelle, insisteront auprès du Président du Conseil pour qu'il n'engage pas sa responsabilité sur le vote du scrutin d'arrondissement lorsque cette question viendra devant la Chambre, à qui il appartiendra de trancher ce litige.

3 Mai, Elections Municipales

La session durera jusqu'à Pâques. Les vacances dureront ensuite quelques semaines, car il faudra s'occuper des élections municipales qui auront lieu le 3 mai.

Nos parlementaires, il est vrai, pourraient rattraper le temps perdu en prolongeant la session suivante au-delà du 14 juillet.

Mais dans ce mois de juillet se produiront les élections cantonales qui préoccupent tous les députés et sénateurs.

Les deux sessions de la première moitié de 1925 seront donc brèves.

Premiers travaux

Paris, 9. — Il est maintenant certain que M. Edouard Herriot, dont l'état de santé est chaque jour plus satisfaisant, sera en mesure de se rendre à la Chambre mardi prochain pour l'ouverture de la session parlementaire de 1925.

Les formalités d'élection et d'installation du Président et du bureau de la Chambre occuperont vraisemblablement deux séances.

Jeudi la Chambre fixera son ordre du jour. Elle décidera vraisemblablement d'entreprendre dès le lendemain la discussion des interpellations en commençant par celles qui sont relatives à la grève de Douarnenez. Dans ces conditions, le débat sur le budget des Affaires étrangères ne s'ouvrirait que le mardi 20 janvier.

EN DEUXIÈME PAGE. — Les bienfaits de l'organisation syndicale : Chez les Travailleurs du Livre.

EN QUATRIÈME PAGE.— Le « Réveil Scientifique » : Un aliment idéal mais trop cher en France : La Banane.

Une conférence financière présidée par M. Herriot

Paris, 9. — Une conférence a eu lieu, ce matin, au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Edouard Herriot, sur les problèmes financiers actuellement en discussion.

Y assistaient : M. Clémentel, ministre des finances ; M. Béranger, rapporteur général de la Commission des finances du Sénat ; M. Lucien Hubert, président de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre ; M. Violette, rapporteur de la Commission des finances de la Chambre ; MM. Loucheur et Louis Marin, anciens ministres ; M. Léon Blum, député ; MM. Borgery et Aron, membres de la délégation française à la conférence financière interalliée.

L'Affaire Dartois devant les Assises du Nord

Le bruit courait au Palais de Justice de Douai que l'affaire Dartois ne serait pas inscrite au rôle de la prochaine session d'assises.

On est fixé depuis hier. La Chambre des mises en accusation a signé l'arrêt de renvoi et l'assassin du chauffeur d'auto comparaîtra avec sa complice, devant le Jury du Nord, à la fin de la session qui s'ouvrira le 26 janvier courant.

Cette session sera particulièrement chargée; les affaires Boucher et Dartois exigeront sans doute chacune plusieurs jours de débats.

Négociations commerciales franco-allemandes

Berlin, 9. — La séance du cabinet d'Empire, consacrée aux négociations franco-allemandes, a duré jusqu'à une heure du matin. Le secrétaire d'Etat Trendelenburg repart ce soir pour Paris, porteur d'instructions nouvelles et de contre-propositions détaillées. Les délégués allemands suggèreront notamment au gouvernement français une prolongation du « statu quo » actuel pendant six ou huit semaines, au cours desquelles on essaierait des deux côtés de parvenir à un accord.

DERNIER JOUR DE LIBRE IMPORTATION D'ALSACE EN ALLEMAGNE

Strasbourg, 9. — Du « Temps » : Ce soir l'article 268 du Traité de Versailles qui a prévu la franchise d'importation en Allemagne des produits naturels et fabriqués d'Alsace et de Lorraine cesse de produire ses effets. Depuis ce matin les routes aboutissant au Rhin spécialement vers Kehl sont encombrés de véhicules portant des marchandises qui doivent encore passer en Allemagne. Pour éviter un embouteillement et maintenir la circulation, il a été nécessaire d'organiser un service d'ordre spécial.

Les marchandises exportées comprennent surtout des denrées alimentaires, notamment des conserves et de la farine, ainsi que des tissus et du cuir.

La tête écrasée d'une femme, reposait sous un égouttoir

Nantes, 9. — La gendarmerie de Machecoul (Loire-Inférieure) était prévenue jeudi que dans sa maison à Paulx, on venait de trouver morte la tête fracassée, Mme de La Biliais, mère de M. de La Biliais, minotier, conseiller général du canton et maire de Saint-Etienne de Mer morte et demeurant au Château de la Caraterie. C'est la domestique de Mme de La Biliais, Marie Musseau, âgée de 24 ans qui a découvert le corps de sa maîtresse dans une chambre de débarras. Mme de La Biliais était étendue toute de son long avec sur le corps une échelle et sur la tête un égouttoir, le visage était littéralement écrasé mis en bouillie ; un médecin fut appelé aussitôt qui ne put que constater le décès, mais refusa le permis d'inhumer, car pour lui dès cet instant, il y avait présomption de crime. L'échelle et l'égouttoir étaient surement une mise en scène pour donner l'impression d'un accident.

Les gendarmes de Machecoul furent avisés à leur tour, ils informèrent le Procureur de la République à Nantes.

Il semble à première vue, que le vol n'a pas été le mobile du crime.

L'examen auquel le médecin légiste se livra du corps de la défunte permit d'autre part de découvrir que celle-ci portait à la nuque des traces de coups qui avaient échappé aux premières investigations.

On se trouve en présence d'un drame encore mystérieux.

UN GARÇON BOUCHER A EGORGÉ SA FEMME

Paris, 9. — Mme Brébion, âgée de 23 ans, sans profession, mère de deux jeunes enfants âgés respectivement de 3 ans et 18 mois, avait quitté il y a un mois, le domicile conjugal à Etrepagny, car la bonne harmonie était loin d'y régner.

Le mari, M. Eugène Brébion, garçon boucher, âgé de 27 ans, avait vainement tenté, à plusieurs reprises, de faire revenir sa femme sur sa décision pour lui faire reprendre la vie commune. Aussi, comme tous les jours, Mme Brébion avait l'habitude de traverser la grande rue pour chercher du lait ; son mari l'attendit hier soir, vers 7 heures, et, profitant de l'obscurité, l'aborda et fit une nouvelle tentative auprès d'elle ; mais avec le même insuccès. Devant cette attitude, le boucher se jeta sur sa femme et lui trancha la gorge avec son couteau ; la mort fut instantanée.

Le meurtrier, sitôt son forfait accompli, a disparu, mais la police est à ses trousses et son arrestation paraît imminente.

La découverte d'un avion contenant deux squelettes

Amiens, 9. — C'est dans un fourré, au Sud-Est du bois de Saint-Pierre-Waast, que les artificiers ont trouvé les débris de l'avion français, le moteur enfoncé dans le sol par suite d'une chute.

L'appareil paraît être un Spad à moteur de 9 cylindres.

Sur les deux instruments de bord, il y a une boussole portant les indications suivantes : « DH 6.500 et 13.370 ».

Dans les débris de la carlingue se trouvent la plupart des os du squelette de l'aviateur, de même que quelques lambeaux de l'uniforme de l'aviateur.

Dès que la découverte a été signalée, le lieutenant Turbière et l'adjudant Moretta, du secteur d'état-civil militaire de Péronne, se sont transportés à Saint-Pierre-Waast et ont recueilli toutes les indications utiles.

Aujourd'hui, un officier du ministère de la guerre viendra faire toutes les constatations utiles.

Le bois de Saint-Pierre-Waast étant criblé d'obus, de grenades, d'explosifs de toutes sortes, et son déblaiement étant encore loin d'être achevé, nulle personne en dehors des artificiers ne s'y risque, ce qui explique cette funèbre découverte six années après la guerre.

Il est possible qu'on en fasse d'autres identiques en continuant les travaux.

On croit, pour le moment, que le pilote a été dévalisé après sa chute. La tombe où il a été inhumé porte le numéro 4.476.

8 mois de prison avec sursis à un capitaine meurtrier

Paris, 9 — Devant la 10e Chambre correctionnelle comparaissait cet après-midi, le capitaine Crottet, âgé de 54 ans, officier colonial, décoré de la Légion d'honneur, titulaire de 36 médailles et qui compte à son actif 25 campagnes, qui était poursuivi sous l'inculpation de coups et blessures.

Le 19 novembre dernier, à la suite d'une discussion d'intérêts entre le capitaine et une de ses locataires, Mlle Marinette Jacquet, demeurant rue Alexandre Cabanel, le capitaine tira un coup de revolver sur la jeune femme.

Celle-ci, atteinte à l'abdomen, fut grièvement blessée et pendant dix jours resta entre la vie et la mort.

Après plaidoirie de Me Campinchi, le tribunal correctionnel a condamné le capitaine Crottet à huit mois de prison avec sursis.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Amélioration passagère, vent variable, 3 à 5 mètres, ciel brumeux nuageux avec éclaircies, nouvelles pluies le soir ou prochaines, température 2 à 4°.

DRAME PASSIONNEL à ROUBAIX

Un Sidi délaissé par son amie a tiré sur elle plusieurs coups de revolver :: || Ce fut une passante qui fut atteinte ; le meurtrier tenta ensuite de se suicider :: ::

Un drame banal qui a à peine duré quelques minutes, s'est déroulé hier, vers midi, dans le quartier de l'Epeule, au moment où, sortant des usines, les employés allaient déjeuner.

Un sujet algérien, Ladjalli Amara, 27 ans, chauffeur de chaudière, délaissé par sa maîtresse, Mlle Vanrykeghem Pharaïlde-Marie, 28 ans, presseuse, a fait feu sur elle, par quatre fois. Celle-ci ne fut pas atteinte, mais une balle blessa une ouvrière qui passait, Mme Petit, née Castiaux Marie, 33 ans.

Vie commune et rupture

Ladjali Amara est un Algérien aux cheveux crépus. En France depuis longtemps déjà, et à Roubaix depuis quelques années, il exerce la profession de chauffeur de chaudière. Il a été employé, en cette qualité dans diverses usines, notamment chez M. Bert, rue Jacquart.

Il fit la connaissance, il y a environ neuf mois, d'une gentille ouvrière de 28 ans, Mlle Vanrykeghem Pharaïlde-Marie et tous deux unirent librement leur destinée.

Cela, au début, n'alla pas trop mal. Mais peu à peu des nuages assombrirent l'existence commune. Des querelles de plus en plus nombreuses, de plus en plus violentes, désagrégèrent les affections et les sentiments du début s'achevèrent dans une hostilité sourde.

La vie, qui était toute rose, devint triste. Le foyer fut convulsé par des scènes de jalousie de la femme, des violences, en réplique, de l'homme.

Le vendredi 2 janvier dernier, après une querelle plus agressive que les autres, où les deux amants se dirent des choses désagréables, se battirent peut-être, Ladjali Amara quittait définitivement le nid convulsé, établi au n° 93 de la rue de Mouvaux et partait à Paris.

Des menaces

Mlle Vanrykeghem respira. Elle se croyait à jamais libérée. Elle continua à travailler à l'usine de son métier de presseuse, se promettant, sans doute, de ne plus retomber dans une semblable aventure.

Sa joie fut de courte durée. Coup sur coup les 4 et 5 janvier, elle reçut deux lettres où l'amant rageur manifestait sa violente rancœur. « Si mes yeux tombent sur toi, écrivait-il, je te tuerai ». Ailleurs : « Je boirai ton sang avec joie ! ».

Ces lettres jetèrent un grand trouble chez Mlle Vanrykeghem, qui vécut désormais dans une constante terreur.

Le voilà !

Hier, à midi, à la sortie de l'usine où elle travaille, rue Heilmann, Mlle Vanrykeghem regagnait sa demeure en compagnie d'une de ses camarades, Mlle Verhelst Marie, 37 ans, demeurant rue de Mouvaux, 93, également. En arrivant dans la rue des Arts, son sang se figea, elle venait d'apercevoir Ladjali ! Aussitôt, elle rebroussa chemin et, dans une course folle, essaya de se soustraire à ses atteintes.

La poursuite

Car l'Algérien s'élança sur ses traces. Il va l'atteindre à l'angle des rues des Arts, du Vivier et du Marquisat. Par une circonstance qui lui fut favorable et lui sauva la vie, une voiture appartenant à M. Stien Albert, marchand de légumes, stationnait à cette place.

Un mulet paisible mangeait son avoine, dans une musette.

Mlle Vanrykeghem fit le tour de la voiture, la plaçant entre elle et son agresseur qui, armé d'un révolver, fit feu quatre fois.

Une passante blessée

Aucune des balles n'atteignit Mlle Vanrykeghem, mais un cri de douleur s'éleva. Mme Petit Marie, née Castiaux, 33 ans, demeurant rue Guillaume, 11, à Wasquehal, qui passait, fut atteinte d'un projectile à la cuisse gauche. Perdant abondamment son sang, elle se réfugia au numéro 25 de la rue du Vivier, chez les époux Lucas-Dubois, où elle reçut les premiers soins de MM. Benoit, pharmacien, rue de l'Epeule et Ghesquière, étudiant en médecine.

Mme Petit, présente une plaie pénétrante, avec perforation possible de l'artère fémorale. Elle a été, d'urgence, conduite à la Fraternité.

L'agresseur tente de se tuer

Profitant de l'affolement occasionné, Ladjali essaya de fuir. M. Stien Albert voulut l'atteindre, mais l'Arabe le menaçant de son révolver, put prendre le large. Il s'engouffra dans les rues adjacentes, poursuivi de très près, par M. Stien Albert, revenu de son émotion et son frère Henri. Serré de près, l'Algérien tourna son révolver contre lui, fit feu dans la région abdominale droite, et s'écroula, rue Favreuil, en face du débit portant le n° 50.

M. le docteur Six, de Tourcoing, qui fut appelé aussitôt, jugea l'état de Ladjali très grave. Il le fit transporter à l'Hôpital de la Fraternité.

L'enquête

M. Flamant, commissaire de police du 2e arrondissement, prévenu aussitôt, ouvrit une enquête.

Ladjali, pour consommer son crime, s'est servi d'un pistolet automatique acheté, dit-il, à Paris, dans un train de banlieue. Il nie avoir prémédité son acte. Mais l'achat du pistolet semble le démentir. L'Algérien, en effet, n'a jamais possédé d'armes à feu, alors qu'il habitait Roubaix.

Arrivé de Paris par le train de 11 h. 45, il s'était aussitôt rendu, rue Boucher-de-Perthes, sachant très bien que, vers midi, son ex-maîtresse passerait par là. On voit qu'il n'a pas perdu de temps.

Aux dernières nouvelles, Mme Petit serait dans un état satisfaisant. La blessure de Ladjali serait très grave.

Le parent d'un parlementaire arrêté pour escroqueries

La passion du jeu l'a conduit à la maison d'arrêt de Lille

Le jeune Charles Weiller, 24 ans, dont la famille est des plus honorables et qui comporte, notamment, un parlementaire bien connu, avait été mis par ses parents à la tête d'une maison de chaussures : « Au Roi de la Godasse », sise rue de l'Alma, à Roubaix. Il aurait pu s'il l'avait voulu se faire une très belle situation dans le commerce, mais ce jeune homme, travaillé par la passion du jeu, s'adonna au baccarat et y perdit bientôt tout ce qu'il voulut.

Bientôt, le malheureux se trouva dans l'impossibilité de faire face à ses échéances et ce fut alors la faillite.

Pour trouver de l'argent et continuer à satisfaire ses funestes goûts, Charles Weiller n'hésita pas à se livrer à l'escroquerie. Sous le nom de son frère Léon, commerçant à Paris et d'un de ses oncles, installé à Amiens, il commanda à divers fournisseurs des marchandises qu'il revendit ensuite à vil prix.

Tout a une fin

La dernière opération de l'escroc fut combinée par celui-ci aux dépens de M. Leturgiez, confectionneur à Amiens.

Chez ce dernier, le jeune homme se présenta sous le nom de Léon Weiller, choisit un lot de marchandises d'une valeur de 4.600 francs, payables par traite et demanda que l'on déposât le tout à la consigne de la gare d'Amiens. Satisfaction lui fut donnée.

Cependant, M. Leturgiez, pris par la suite de soupçons, téléphona à Paris, chez M. Léon Weiller, afin d'avoir confirmation de la commande qui venait de lui être passée.

On devine quelle réponse lui fut faite.

S'étant présenté à la consigne de la gare d'Amiens dans le but de se renseigner, le confectionneur apprit que les étiquettes collées par lui sur les paquets soi-disant destinés à M. Léon Weiller, de Paris, avaient été remplacées par d'autres, à l'adresse de M. Charles Weiller, à Lille.

Et c'est là l'unique raison pour laquelle M. Leturgiez se présentait jeudi matin devant M. Perny, chef de la sûreté lilloise, à qui il expliqua ce qui lui arrivait.

Le magistrat prit aussitôt des dispositions et grâce à celles-ci, un de ses agents cueillit Charles Weiller au moment où, à la gare de Lille, il venait dans l'intention de prendre livraison de « ses colis » arrivés à destination.

Pincé !

Conduit devant M. Perny, et fouillé séance tenante, le jeune escroc fut trouvé en possession de factures émanant de maisons de commerce de Nancy, Strasbourg et Lille.

Habilement interrogé, il avoua au chef de la sûreté, avoir commis au préjudice de ces maisons des escroqueries du même genre que celles dont M. Leturgiez avait failli être victime.

Au total, tantôt sous le nom de son frère, tantôt sous celui de son oncle, il se serait fait remettre pour près de 23.000 francs de marchandises.

On dit que la famille va désintéresser les commerçants lésés.

En attendant cet heureux instant, Charles Weiller a été envoyé à la maison d'arrêt.

On cherche à établir toute la vérité et si d'autres commerçants que ceux qu'il a cités n'ont pas été ses victimes.

MORT DE LA CENTENAIRE D'ARNÈKE

Mme Marcotte, la centenaire d'Arnèke, dont on a célébré l'anniversaire il y a quelques jours, est décédée dans la nuit de jeudi à vendredi.

La vénérable dame conserva jusqu'au dernier moment sa lucidité d'esprit.

Une auto conduite comme un cheval

(Branger).

On voit circuler actuellement en Allemagne, ce nouveau type de tracteur automobile dont la conduite est assurée à l'aide de guides :-:-:-:

Un poney-ring pour un combat de coqs

(Wide World Photos).

Ce poney du Shetland sert de ring à « Jim » et « Dick » qui sont montés sur lui pour régler un différend. Et cela n'a pas l'air de l'émouvoir !